Barbra Schlifer Commemorative Clinic
Freedom From Violence.
United Way Greater Toronto

PROJET SUR LA CRIMINALISATION ET LA SURVIE : FORUM DE TORONTO

RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LES PARTICIPANTS

Quelles sont les lacunes principales ou les plus courantes dans les politiques, les lois et les services destinés aux survivantes confrontées à la criminalisation?

Les participants ont mis en lumière plusieurs lacunes suivantes :

- **Logement :** une offre insuffisante de logements et de places en refuges, à laquelle s'ajoute la stigmatisation entourant l'accès à ces ressources. Les survivantes disposent de peu de soutiens pour réintégrer la société en toute sécurité.
- **Financement :** l'insuffisance des ressources financières empêche de nombreux organismes d'engager des avocats, les obligeant à compter principalement sur des partenariats communautaires.
- **Besoin de collecte accrue de données :** il est nécessaire que les services policiers recueillent et communiquent de façon systémique des données sur la violence entre partenaires intimes.
- **Programme d'intervention auprès des partenaires violents (Programme IPV) :** les femmes criminalisées sont fréquemment orientées vers des programmes initialement conçus pour des hommes auteurs de violence, comme le Programme IPV, même lorsqu'elles font face à des accusations moins graves. Ces programmes exigent souvent une reconnaissance de responsabilité qui ne tient pas adéquatement compte des réalités du traumatisme et des parcours de survie.
- **Accès à la justice :** bon nombre de survivantes sont contraintes d'assurer elles-mêmes leur représentation, faute de moyens pour retenir les services d'un avocat ou en raison de leur inadmissibilité à l'aide juridique. Bien que le Programme d'intervention rapide+ auprès des victimes soit en place, ses critères d'admissibilité peuvent devenir une barrière supplémentaire, empêchant l'accès aux ressources et contribuant au maintien des survivantes dans des contextes de danger.
- **Conséquences d'un casier judiciaire :** la vérification du casier étant exigée par la majorité des employeurs, les survivantes criminalisées se heurtent à des obstacles majeurs à l'emploi, ce qui restreint fortement leurs perspectives professionnelles.
- **Limites de l'aide juridique :** la capacité d'Aide juridique Ontario demeure restreinte et, même lorsque les personnes y sont admissibles, le nombre d'heures qu'un avocat peut consacrer à leur cause est plafonné.
    - De plus, l'aide juridique ne couvre pas certaines démarches en immigration, notamment les demandes de visa de résident temporaire.
    - On constate enfin un manque de connaissances véritablement sensibles aux traumatismes et de dispositifs de soutien réellement centrés sur les survivantes.

Barbra Schlifer Commemorative Clinic acknowledges the financial support of Women and Gender Equality Canada.

Femmes et Égalité des genres Canada
Women and Gender Equality Canada
Canada

- **Accompagnement devant la Cour de la famille :** les cours de la famille témoignent souvent d'une compréhension limitée de la violence entre partenaires intimes, ce qui peut entraîner une nouvelle traumatisation des survivantes.
- **Manque de transparence :** une plus grande transparence s'impose entre les services policiers, l'aide juridique, les services aux victimes, les procureurs de la Couronne et les survivantes criminalisées.
- **Conditions de mise en liberté :** les ordonnances de non-communication peuvent priver les survivantes de leur pouvoir d'agir, tout en demeurant insuffisamment dissuasives lorsqu'il s'agit d'auteurs masculins.
- **Besoin d'une meilleure collaboration :** il est essentiel de tisser davantage de liens entre les avocats, les services sociaux, les services de santé mentale et les spécialistes des traumatismes.
- **Manque de formation :** le contrôle coercitif demeure mal connu. Une formation et une sensibilisation accrues s'imposent pour les professionnels du droit, les juges et les services policiers.
- **Freins à la dénonciation :** les femmes ayant un statut d'immigration précaire ont besoin d'un soutien renforcé, puisqu'elles sont souvent dissuadées de porter plainte pour violence auprès de la police.

Quels types de services sont proposés aux survivantes criminalisées à Toronto?

- **Red Door Shelter :** offre refuge et accompagnement aux femmes et aux enfants touchés par la violence fondée sur le genre.
- **Justice for Children and Youth :** assure des services juridiques et un accompagnement aux enfants et aux jeunes.
- **Luke's Place :** met à la disposition des femmes victimes de violence des ressources et des plans de sécurité, tout en menant un travail d'intervention juridique et en offrant des formations tenant compte des traumatismes aux professionnels du droit.
- **Nisa Foundation :** apporte un soutien aux femmes et aux enfants aux prises avec la violence familiale, l'itinérance ou la pauvreté.
- **Services aux victimes :** le Programme d'intervention rapide+ auprès des victimes peut venir en aide aux victimes d'actes criminels en couvrant certaines dépenses d'urgence et de première nécessité, notamment les frais funéraires ou d'accompagnement psychologique.
- **Aide juridique Ontario :** offre des services juridiques aux Ontariennes et Ontariens qui satisfont aux critères d'admissibilité financière.
- **Société Elizabeth Fry de Toronto :** accompagne les femmes criminalisées en proposant des services d'accompagnement, des programmes de déjudiciarisation, un soutien au logement, ainsi que des mesures d'appui à l'emploi et à l'intégration communautaire.
- **Clinique commémorative Barbra Schlifer :** propose des services d'accompagnement, de représentation juridique et d'interprétation à l'intention des femmes et des personnes de genre divers ayant subi des violences.

Que faut-il de plus pour lutter contre la criminalisation des survivantes? Quel travail entreprenez-vous?

- **Investir** dans des communautés en santé.
- **Renforcer** la collecte de données, notamment en veillant à ce que les services de police de Toronto consignent de manière systématique les informations relatives à la violence entre partenaires intimes.
- **Améliorer** la sensibilisation, en particulier la formation tenant compte des traumatismes et la formation des dynamiques de la violence entre partenaires intimes pour les corps policiers, les avocats de la défense, les procureurs de la Couronne et les juges.
- **S'attaquer aux façons dont le système de justice contribue à retraumatiser les survivantes,** par exemple, lorsque des images intimes sont déposées au dossier par la défense sans être caviardées, puis versées au tribunal.
- **Resserrer la collaboration e**ntre les organismes afin de favoriser l'échange des ressources et des connaissances.

Barbra Schlifer Commemorative Clinic acknowledges the financial support of Women and Gender Equality Canada.

Femmes et Égalité des genres Canada
Women and Gender Equality Canada
Canada

- **Augmenter les actions de proximité** pour faire mieux connaître les ressources et services de soutien destinés aux survivantes.
- **Améliorer les services** offerts aux femmes ayant un statut d'immigration précaire.
- **Apporter des réformes** pour répondre plus adéquatement aux besoins des personnes de genre divers et des survivantes autochtones.
- **Élargir l'accès aux services de santé** par la réduction des lacunes dans la continuité des services.
- **Augmenter la capacité des refuges,** le nombre de lits disponibles et les mesures de soutien à la réintégration communautaire.

Barbra Schlifer Commemorative Clinic acknowledges the financial support of Women and Gender Equality Canada.

Femmes et Égalité des genres Canada
Women and Gender Equality Canada
Canada